

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame KHEDDAR Haiate.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.
Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-092 : CONVENTION RELATIVE A LA CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE DU RÉSEAU DE LA MEDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU LOIRET.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu le manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique 2022 ;

Vu la loi n° 2025-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ;

Considérant que la convention jointe en annexe de la délibération a pour objectif de fixer les modalités d'aide technique apportée par le Département du Loiret à la commune pour le fonctionnement de sa bibliothèque via le service de la Médiathèque départementale ;

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier du soutien de la Médiathèque départementale, notamment pour l'ingénierie, l'accès aux ressources documentaires, la formation, l'animation.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE ladite convention.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

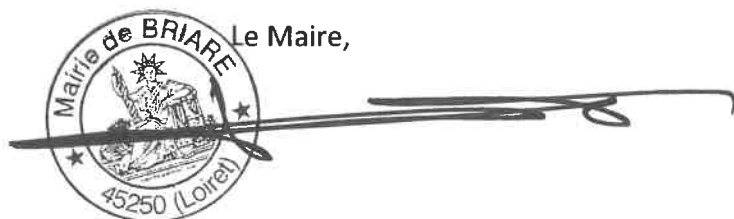
Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,



Edwige SIGNORET

Le Maire,



The official stamp of the Municipality of Briare (Loiret) is circular, featuring a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'Mairie de BRIARE' and '45250 (Loiret)'. A signature is written across the stamp.

Pierre-François BOUGUET